



## Païement pour travaux non demandés

Par **Alcid Nikopol**, le **02/06/2016** à **18:26**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un garage dans un immeuble et la régie annonce que conformément au vote de l'AG, les boxes vont être éclairés pour ceux qui le désire. Je précise que l'allée commune des boxes est déjà éclairée.

Les travaux se compose de 2 phases: 1- raccordement du tableau général a un compteur général pour tous les boxes.

2 - raccordement du précédent a tous les sous compteurs pour chaque boxe avec pose de l'éclairage.

La régie précise que le point 2 n'est a payé que par ceux qui désire cet éclairage.

Mon problème c'est que la régie précise que la partie 1 est a la charge de tous les colocataires, y compris ceux comme moi qui ne veulent pas l'éclairage, conformément au vote de l'AG.

J'ai relu le PV de l'AG:

>

Ma question: Puis je contester? Si oui, comment?

Merci d'avance.